

ADMISSION 2022 - FORMATION MONITEUR-ÉDUCATEUR

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

SAMEDI 21 MAI 2022

CONSIGNES AUX CANDIDATS

- Présentation des copies :
 - inscrire votre nom, votre prénom à l'intérieur des coins gommés, aux endroits prévus à cet effet ;
 - rabattre et coller le(s) coin(s) gommé(s).
- Ne pas signer la/les copie(s)
- Émarger sur le listing des effectifs des candidats lors de la remise de votre/vos copie(s)
- Durée de l'épreuve écrite d'admissibilité: 2 heures
Notation sur 20. L'épreuve est éliminatoire pour les candidats qui obtiendront une note inférieure à 10.
- En cas de non-présentation de la pièce d'identité, le candidat pourra être admis à composer, sous réserve de la présentation de la pièce d'identité jusqu'au mardi 24 mai 2022 avant 17 h à l'ARIFTS sur le site angevin ou nantais.
- Les résultats de l'épreuve d'admissibilité ne seront pas communiqués par téléphone. Ils vous seront adressés par mail, à partir du 31 mai.
- Pour rappel, les candidats admis à poursuivre l'admission après l'épreuve d'admissibilité, seront convoqués aux épreuves orales samedi 11 juin. Ils recevront une convocation par mail à partir du 31 mai.
- La consultation de tout document ainsi que la communication avec d'autres candidats sont strictement interdites pendant toute la durée de l'épreuve.
- Les téléphones portables doivent être impérativement éteints et rangés.

ADMISSION 2022 - FORMATION MONITEUR-ÉDUCATEUR

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

SAMEDI 21 MAI 2022 – 9h30-11h30

EXPOSÉ RÉDIGÉ

Durée : 2 heures – Notation sur 20

Sujet :

Selon de récents sondages, et dans le contexte des élections présidentielles, seulement un jeune sur deux entre 16 et 25 ans dit s'intéresser à la politique.

Argumentez, illustrez votre point de vue en vous appuyant sur les questions ci-dessous :

- Quelles sont les thématiques, les sujets qui intéressent plus les jeunes ? Quelles sont leurs attentes ?
- Peut-on revendiquer une opinion politique affirmée à cet âge ? Les élections sont-elles le seul moyen d'exprimer ses idées ?

FINALITÉS DE L'ÉPREUVE

- Apprécier la culture générale du candidat
- Vérifier ses aptitudes à l'expression écrite
- Il est tenu compte de l'orthographe et de la grammaire